

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240610-B2024-20-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

**décision :
B_2024_20_2**Nombre de délégués en
exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 10 juin à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 04 Juin 2024

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe

Absent(s) :**Objet : ZAE de l'Alière MOE
Analyse des offres****Excusé(s) :** Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie**Secrétaire de Séance :** Madame Francine CHAUSSERAY

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2018 portant création du budget annexe ZA de l'Alière

Vu la délibération du Conseil communautaire en date 22 mars 2022 validant l'aménagement de la ZAE de l'Alière à Mazières en Gâtine

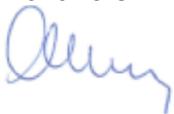
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 juin 2024 portant délégation au Bureau communautaire en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque les dépenses sont supérieures à 25 000 € ht et inférieures ou égales à 100 000 € ht de dépenses

Considérant l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux d'aménagement évaluée à 385 000 € ht

Considérant que le projet d'aménagement de la zone de l'Alière nécessite de conclure un marché de maîtrise d'œuvre comprenant l'ensemble des missions de base + missions complémentaires (levé topographique, études de sol et dossier loi sur l'eau)

Considérant la consultation lancée dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée publiée le 18 avril 2024

Considérant l'analyse des 2 offres reçues

Après en avoir délibéré ; le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité****- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation et l'aménagement de la ZAE de l'Alière à Mazières en Gâtine au cabinet IGEO Vincent, pour un montant de 46.810,00€ht (56.172,00€ttc)****- D'autoriser le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent****- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2024 et suivants.****Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Emis le 10/06/2024

Publié le 20/06/2024

Transmis en sous-préfecture le 20/06/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]

